

**AVIS PUBLIC
DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis de ce qui suit est donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sayabec :

- QU'IL** y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 12 août 2024 à compter de 19 h 30 au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église ;
- QU'AU** cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL-240096 demandée par Marie-Claude Audy pour le 24, rue Bossé.
- QUE** tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

La demande a pour but de régulariser la position de deux (2) remises.

Motif de la demande et remarques :

Nature de la demande :

En référence au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, Frédéric Gaudreault, le 20 mars 2024, la demande de dérogation vise à rendre conforme la position de deux (2) remises.

L'importance de la demande :

Si cette demande est acceptée, les normes suivantes s'appliqueront pour ce lot:

REMISE 1 SUR LE PLAN ACCOMPAGNANT LE CERTIFICAT DE LOCALISATION:

La marge de recul latérale donnant sur la limite séparative du lot 4 348 781 sera fixée à 1.14 mètre et la marge de recul arrière donnant sur la limite séparative du 4 348 787 sera fixée à 0.46 mètre alors que chacune de ces marges ne devrait pas être inférieure à 1.20 mètre minimum.

REMISE 2 SUR LE PLAN ACCOMPAGNANT LE CERTIFICAT DE LOCALISATION:

La marge de recul arrière donnant sur la limite séparative du lot 4 348 787 sera fixée d'une façon variable de 1.08 mètre à 1.11 mètre alors que cette marge ne devrait pas être inférieure à 1.20 mètre minimum.

Note importante :

- La demande est accompagnée d'un certificat de localisation préparé en date du 20 mars 2024, par l'arpenteur-géomètre Frédéric Gaudreault sous le numéro 5268 de ses minutes et sous le numéro 2396-360 des dossiers de Bernard et Gaudreault arpenteurs-géomètres Inc.
- La remise numéro 2 a été érigée suite à l'émission du permis ADL200104 émis le 7 juillet 2020
- La remise #1 a été érigée suite à l'émission du permis numéro 160 émis le 12 avril 1983. Le permis ne mentionne aucune norme à respecter.

Identification du site concerné :

24, rue Bossé, Sayabec

DONNÉ À SAYABEC, CE 26 JUIN 2024


Joël Charest
Directeur général et greffier-trésorier

